du prix. — M. Vidoux, modeleur, élève de l'école des arts décoratifs de Nice, une médaille d'argent et 200 fr.

Comme nous l'avons dit, les travaux primés sont exposés à l'Ecole de la place Chevreul ; nous, à cause de leur fragilité, les plâtres ont été remplacés par des photographies.

Le premier ouvrage couronné est un écran en soie brochée avec monture en bois sculpté. Il a la forme d'un cercle coupé à sa partie inférieure. Il figure un soleil ardent de ses rayons doux beaux oiseaux qui se font face. Des fleurs de Noël et des feuilles de marronniers forment l'encadrement.

Cet ouvrage est superbe et nous a semblé dépasser de beaucoup ses rivaux.

Le second, qui est l'œuvre d'un modeleur, est remplacé, ainsi que le quatrième, par une photographie qui ne permet pas d'apprécier sa valeur.

Le quatrième est un écran en satin brodé avec soie. La monture doit être en cuivre. Il représente un soleil perçant de ses rayons un feuillis de rameaux et de feuilles.

Les travaux qui viennent ensuite, sans avoir la minutieuse valeur des premiers, sont encore remarquables.

Leurs auteurs, pour la plupart, ont trop voulu faire du nouveau, si bien que certains ouvrages ne peuvent être considérés comme des écrans. Seule, Mlle Vigéo, de Nice, a eu l'inspiration vraiment heureuse ; son écran qui est superbe, est en forme de triptyque et peut servir de paravent.

Le sujet représenté cadre bien avec la forme de l'écran et le tout est d'un ensemble très élégant.

Le sujet donné cette année était : un écran destiné à être placé devant une cheminée et mesurant un mètre de hauteur ».

La note officielle ajoutait que les matières à employer étaient laissées au choix des concurrents. De plus, elle rappelait qu'il serait tenu grand compte des essais de forme nouvelle.

Exportation aux Etats-Unis pendant les cinq premiers mois de 1896

D'après les déclarations faites au Consulat des Etats-Unis de Roubaix, nos exportations de tissus pendant les cinq premiers mois de 1896 se sont chiffrés ainsi :

Tissus pour robes : en janvier 2.421.968 fr. 80 en février 940.870 fr. 60 ; en mars 388.428 fr. 45 ; en avril 68.033 fr.; en mai 158.313 fr. 75 ; soit pour les cinq mois 3.841.504 fr. 55.

Tissus d'ameublement : en janvier 251.424 fr. 70 ; en février 118.773 fr. 05 ; en mars 126.825 fr. 70 ; en avril 78.361 fr. 80 ; en mai 115.875 fr. 10, ensemble 690.659 fr. 35.

Comme on le voit nos expéditions aux Etats-Unis sont cette année, en décroissance, et les chiffres sont loin d'atteindre ceux que nous relevions pour la période correspondante de 1895.

Œuvre de la Bouchée de Pain

Echo du tirage des primes

Nous avons à signaler une particulièrement la générosité de quelques favorisés du sort par le tirage des primes.

MM. Mahieu et Bourgeois, ayant gagné l'obligation fonciere 1879, d'une valeur de 500 francs, en ont gracieusement fait don à l'œuvre.

M. Dumolin, le gagnant de la garniture de cheminée, a remis 10 fr. pour l'œuvre.

L'heureux gagnant de la Villa Isabelle, M. Jules Lefebvre, ouvrier couvreur, de Neuchin, est entré en possession de son lot, les formalités d'actes et d'enregistrement sont en train et sous bonne étoile, il se trouve à la tête d'une magnifique propriété.

Les autres primes ne sont qu'en partie réclamées.

Avis aux indifférents

Des listes des numéros gagnants sont en vente chez M. Jubé, rue de la Gare et chez M. Barot, Grand Place, au prix de 0.05 centimes.

Conséquences de l'ivresse

Mardi vers 7 heures du soir, chez M. Hellebosch, cabaretier, 25, quai de Halluin, entre une dame Rosalie Croix, 24 ans, demeurant, 4 A 4 demi-Lune, rue Daubenton.

Celle-ci était ivre, et qu'il fut que le cabaretier refusa de lui servir à boire. Ce refus n'était pas du goût de l'ivrognesse qui se prit alors une colère folle et frappa en jouant les tuiles.

Par le bris des vitres, elle était en poignet droit fortement coupé. Des commissaires requirent pansants la compagnie à la pharmacie Delys, où le docteur Lepoutre vint lui prodiguer ses soins empressés.

La blessée a été ensuite transportée à l'Hôtel Dieu.

Fourrière à chiens

La charrette à chiens a circulé avant-hier pendant toute la journée dans les 3e et 4e arrondissements.

Vingt-deux chiens ont été mis en fourrière et des contraventions ont été rédigées à la charge de Célestin Lhérisson, employé, rue Decrême, 131 ; Henri Dereux, cabaretier, rue de Denain ; Daniel Merel, ramoneur, rue de Maubeuge ; Joseph Partre, cordonnier, rue Lafontaine ; Jean Sobbe, rattacheur, rue Lafontaine ; Bernard Bernache, cultivateur, à Leers ; Lehecheux, mécanicien, rue des Longues-Haies ; Charles Degrève, contre-maître, rue des Longues-Haies ; Louis Ségard, ramoneur, rue Pierre de Roubaix ; Jean Lobel, rue Perrot ; Arthur Clarisse, rue St-Joseph ; Catherine Drucq, cabaretière, 79, rue du Collège ; Arthur Choquet, directeur, 19 rue Daubenton et Adolphe Primo, journalier, rue d'Alger.

Saisie à la halle aux poissons

M. l'Inspecteur des denrées alimentaires a saisi hier matin à la halle aux poissons, 50 kilogrammes de marchandises reconnues impropres à la consommation.

Outrage à un agent

Un chauffeur Henri Lemaire, 52 ans, demeurant rue de Manchester, cour Saint-Liévin, 13, s'était endormi mardi soir sur un banc du square Pierre Catteau.

L'agent Dujardin l'ayant réveillé lui fit observer qu'il était défendu de dormir sur les bancs. Lemaire le traita d'imbécile. *Il a dû pour ce fait conduit au Dépôt du 2e arrondissement.*

Un sans gêne

Un procès verbal a été rédigé mercredi soir à la charge d'un Lillois, François Octave qui avait hier soir uriné sur la Grand'Place.

Chronique colombophile

C'est vendredi 10 juin 1896, de 3 à 7 heures du soir *l'inscription et la mise en panier pour le magnifique concours de Tours*, de 5, Derosne et Cail, 6 pigeons par le concours de Bordeaux, samedi 4 juillet, offert aux amateurs situés dans un rayon de 5 kilomètres du clocher Saint-Martin, donné par *l'Union fédérale Roubaisienne*, *au siège de la Société* « Le Pigeon Voyageur, » établie rue M. F. Dernancourt *à l'angle des rues de Fonteney et de la Lys.*

Prix d'honneur : 200 francs en espèces, répartis en 20 prix de 10 francs aux 20 premiers pigeons constatés (pigeon d'essai a 0.50). Mise obligatoire 1 fr. ayant la faculté de gagner les prix.

Mise facultative 1 franc : 1 prix uniforme par 10 inscriptions.

Mise supplémentaire et facultative 3 francs. — 1 prix non uniforme par 10 inscriptions, dont 50 fr. au premier prix et 5 fr. au dernier.

Poule unique à 0.50. — Poules facultatives à 0.25 et 0.50 c., réparties comme suit :

9/10e des poules au 1er pigeon 3/10e des poules au 2e pigeon ; 2/10e des poules au 3e pigeon.

Poules facultatives à 1, 2 et 3 francs. 1 prix uniforme par 10 inscriptions.

Poules facultatives à 5, 10 et 20 francs, 1 prix uniforme par 8 inscriptions.

Poules facultatives à 50 francs, 1 prix uniforme par 5 inscriptions.

Bulletin spécial dans chaque catégorie au dernier.

Le concours sera réglé en vitesse propre aux distances (2 indépendant), les soules reconnues justes dans la région.

Les constateurs devront être déposés le samedi 20 courant, au siège de la Société organisatrice avant 1 heure du soir.

Des paniers seront spécialement réservés aux femelles.

Convoyeur M. Joseph Dedoncker.

Dimanche 28 juin, concours sur Chantilly à la société « l'Eclair aile », établi chez M. Denis D., teinturier, 127 rue de Tourcoing.

Pour 10 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la 4e page.*

Ne mangez que le beurre de la Grande laiterie **LA NORMANDIE**

Toujours frais, toujours exquis et garanti pur

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette.

5 Grands Prix. 20 Médailles d'Or.

TOURCOING

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira demain vendredi 17 juin, à 8 heures, pour la continuation de la session ordinaire de mai.

Les Cricks-Sicks et le concours de Rouen

Les Cricks-Sicks avaient été convoqués mardi soir à une répétition générale au cours de laquelle il devait être donné lecture des chœurs imposés pour le concours de Rouen.

L'exemplaire des partitions adressé par la maire de Rouen et reçu le jour même, contenait une erreur dans l'assemblage des feuillets.

Hier matin, le dévoué secrétaire de la société en prenait connaissance et remettait sur pied leur portée des partitions des deux chœurs imposés pour tous les choristes.

Ces chœurs ont pour titre : *La Légende de Jumièges* et le *Chansonnet de la timide*, deux scènes choralles de M. Henri Maréchal, inspecteur de l'enseignement musical au ministère des Beaux-Arts.

Il y a eu répétition hier soir pour la lecture de ces chœurs très difficiles.

Le drame de la rue du Chêne-Houpline

MORT DE LA VICTIME

Nous avons indiqué hier l'aggravation qui s'était manifestée à partir de mardi après-midi, dans l'état d'Adolphe Spleers, la victime du drame de la rue du Chêne-Houpline, aggravation attribuée par M. le docteur Dequenne, à l'état malpropre de la lame du couteau dont s'est servie Rosalie Dewispelaere, pour frapper son mari.

Pendant toute la nuit de mardi à mercredi, le blessé a horriblement souffert et il est mort vers 6 heures 1/2 du matin.

La maison a été aussitôt fermée.

Pendant toute l'après-midi, une foule nombreuse, où les femmes se trouvaient en grande majorité n'a cessé de stationner rue du Chêne-Houpline, s'attendant à une descente de parquet de Lille, amenant la femme Spleers, pour être conviyoner M. le docteur Cautiaux, médecin-légiste, qui procédera à l'autopsie qui se fera à l'hôpital civil.

Il est probable que l'inculpée sera amenée à Tourcoing.

A LILLE

M. Vitry, juge d'instruction, chargé de l'affaire Spleers a interrogé hier après-midi la coupable et lui a appris la mort de son mari.

La femme a fondu en larmes, a versé d'abondantes larmes et a déclaré qu'elle regrettait profondément son crime.

L'autopsie de la victime sera faite aujourd'hui à Tourcoing par les soins de M. Cautiaux médecin-légiste.

Violences

Des contraventions ont été dressées à charge de : Edouard D... 47 ans, tisserand, et Marie C... 35 ans, ménagère, pour violences sur la personne de dame Lounage, et tapage nocturne.

— César V... 41 ans, manœuvre, a été également l'objet d'un procès-verbal pour violences sur Mme Florence Gouncelle, 21 ans, ménagère, rue Nationale. Cette scène a eu lieu dans la Blanche Porte.

Un vieillard qui se jette à l'eau

Hier, vers six heures du matin, un septuagénaire, Edmond Lahé, cordonnier, demeurant rue Desville, 1, Tourcoing, s'est précipité dans le canal au quai de l'Espérance.

M. Charles Bernard, bâtelier, témoin de cet acte de désespoir, se jetait immédiatement après le noyé qu'il ramenait à la nage.

Questionné Lahé a déclaré que c'est poussé par la misère qu'il a tenté de se donner la mort.

Une jeune fille blessée d'un coup de bouteille

Mlle Jeanne Patyn, 21 ans, soigneuse, rue de Gand, avait eu dimanche-une altercation avec la femme du nommé Gustave H..., 36 ans, tisserand.

Hier, à une heure, au moment où l'ouvrière allait rentrer à sa fabrique, chez M. Herbeau, rue du Bocquet, elle était frappée par H., qui lui porta un coup de pied et la frappa à la tête d'un coup de bouteille, qu'il portait à la main. Il en résulta une blessure assez profonde au-dessus de l'arcade sourcilière droite. M. le docteur Bernard a pansé la blessée, qui subira une incapacité de travail de huit *jours*.

Jeanne Patyn a déposé une plainte à la police.

Contravention

M. Félix Leroux, fabricant à Roubaix, s'est vu dresser contravention pour avoir effectué des réparations sans autorisation à une maison lui appartenant, située rue de Menin et frappée d'alignement.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séance des 14 et 15 juin 1896

Versements

Tourcoing (S.)	122	dépos.	dont 20	nouv.	22.119
Id. (L.)	153	»	12	»	28.335
Blanc-Seau	11	»	2	»	2.770
Croix-Rouge	5	»	1	»	1.035
Halluin	6	»	1	»	2.144
Linselles	3	»	1	»	1.300
Roncq	9	»	2	»	1.615
Bondues	3	»	1	»	1.290
Bousbecque	2	»	1	»	1.545
Neuville	6	»	1	»	1.042
Mouveaux	4	»	2	»	2.075
Totaux.	303		48		65.120

Remboursements

Tourcoing (S.)	40	remb.	dont 9	soldés	14.373 98
Id. (L.)	39	»	11	»	19.055 82
Blanc-Seau	2	»	»	»	2.020 »
Croix-Rouge	6	»	1	»	3.608-80
Halluin	2	»	»	»	128 »
Linselles	7	»	1	»	8.668 48
Roncq	5	»	1	»	3.487 76
Bondues	1	»	»	»	20 »
Bousbecque	2	»	»	»	1.530 »
Neuville	3	»	»	»	1.800 »
Mouveaux	2	»	»	»	1.900 »
Totaux.	109		23		56.949 80

Administrateurs de service pendant le mois de juin, tire quinaine :

A Tourcoing, par MM. E. Moulin. Eel. Leroux. J. Rousel — Au Blanc-Seau, par M. V. Petit. — A la Croix-Rouge, par M. J. Lallemand. — A Halluin, par M. Waitel Roy. — A Linselles, par M. A. Wallart. — A Roncq, par M. Bondnel — A Bondues, par M. Delassus. — A Bousbecque, par M. Jubaru. — A Neuville, par M. Ch. Phalempin — A Mouveaux, par M. J-Bte Lebocq.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

Le caissier,
L. ROBITAILLE.

Conseil municipal de Wattrelos

Séance du 16 juin

(Suite)

Commission d'hygiène. — *Sont élus :* MM. Jacquemart, Juhart, Briffaut, Plouvier, J.-B. Quesnoy, Dupuy-Mary, Jacquemart, Hins, Hasebroucq, Dubreuil. — MM. Briffaut et Debreux refusent et sont remplacés par MM. Lauridan et Dubus.

Commission de l'éclairage, abattoir et cimetière. — Sont élus : MM. Dubus, Quesnoy, Lahbe, Hasebroucq, Jacquemart, Bury, Bonnard, Leroy, Rainbaut et Lecomte. — MM. Rainbaut et Lecomte refusent et sont remplacés par MM. Hien et Dubus.

Secours aux familles des réservistes. — Une commission est nommée pour les secours à distribuer aux réservistes. Sont élus : MM. Quesnoy, Lepoutre, Dubus, Lahbe, Destailleur, Bonny, Après différents refus de MM. Hien et Lelebvre, M. Lemaire est élu.

Répartiteurs des contributions indirectes en 1897. — Le Conseil adopte les propositions de la loi sont soumises et qui comprennent comme :

Résidents : MM. J.-B. Dubus, J.-B. Liagre, Clovis Dupire, Henri Delcroix, Hins Hasebroucq, Dubreuil.

Non résidents : MM. Henri Salembier, de Leers, Henri Liagre, de Tourcoing, Auguste Delmasure, de Tourcoing, Henri Dhallin.

Suppléants : MM. Thérin, Joseph Delmarre, Juhart, J.-B. Delmarre, Vanhoute, J.-B. Lernaie.

Non résidents : MM. Henri Brist, Pierre Flipot, Emile Tiers, de Roubaix, et Auguste Lemaire, de Tourcoing.

Observations diverses et vœux. — M. Dequesnoy demande que les questions diverses soient discutées à la fin des séances.

M. Delreux propose, au contraire, qu'elles soient placées en tête de l'ordre du jour.

M. Lecomte dit que des questions ont déjà été discutées à la fin des séances.

Aucune résolution n'est prise.

Affaire Louis Delplanque. — M. Delreux a fait venir au Conseil un pauvre estropié nommé Louis Delplanque. Il présente le malheureux devant les conseillers qui votent une somme de 150 francs pour l'envoyer pendant deux mois en traitement à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

M. Jacquemart fait observer qu'à Delplanque c'était adressé à l'Assistance publique, le Conseil a arrêté pas de voter cette somme.

Carrières du Breuil et de la Marlonière. — M. Lecomte dit que l'on a voté des fonds pour l'arrangement des carrières du Breuil et de la Marlonière et que rien n'a été fait.

M. le Maire. — C'est M. Wattrelos qui s'en est occupé, pourtant.

D'après les explications de ce dernier avec M. Lorédan, il y aurait eu un malentendu.

Le Conseil décide de charger M. Wattrelos de s'occuper de cette question.

Chemin des Couteaux. — M. Wattrelos demande que le chemin des Couteaux soit éclairé. La canalisation est faite. Il n'y a plus qu'à poser les lanternes.

M. le Maire répond qu'il est en pourparlers avec MM. Desclée et Cie pour que la ville se charge elle-même de son éclairage. C'est encore une question renvoyée au prochain conseil, mais on peut en résoudre que dans plusieurs années peut-être.

Monument aux soldats morts. — M. L. Bouchart. — M. Lacoste propose la somme de cinq cents francs pour élever un monument aux soldats morts pour la patrie. On en est-on de cette édification ?

M. Delreux demande si la commission n'a pas été réunie.

M. Delreux répond que trois sociétés seulement ont été désignées pour résoudre la question. Une commission a été nommée et elle a été la seule à s'occuper.

Après une discussion entre MM. Delreux, Briffaut et Wattrelos, le Conseil décide de renvoyer la question à la nouvelle commission.

Sapin-Vert. — M. Dubus demande que les ouvriers de l'ébonage viennent dans ce quartier *quatre jours par semaine au lieu de trois.* — *Adopté.*

Vote du Sénat. — M. Sées demande au Conseil de voter un crédit de 500 fr. pour permettre le retour dans leur ville natale des dépouilles des Wattrelosiens morts sous les drapeaux. — La somme est votée.

Vieux ménages. — M. Briffaut, alors qu'il était conseiller d'arrondissement, avait déposé un vœu pour que le régime des hospitalisés soit amélioré aux Vieux-Ménages.

La commission des hospices a voté contre cette amélioration.

Les vieillards paient toutes les semaines 20 cent. pour leur beurre et leur chaise. Il faut supprimer cet abus.

M. Quesnoy dit que ces questions ne peuvent être discutées par le conseil.

M. Briffaut demande ensuite que l'on délivre des bons de tabac aux vieillards des hospices.

Il est appuyé par M. Lecomte.

Un vote à l'administration des hospices est voté par le conseil, pour l'amélioration des soins et du bien-être à donner aux vieux ménages et aux vieillards des hospices.

Boîte aux lettres. — M. Wattrelos demande que la boîte aux lettres de la rue du Moulin-Lenz soit placée sur la place du Sapin-Vert. Le conseil fait droit à cette demande.

Curage des fossés. — M. J.-B. Dubus demande que le curage des fossés soit mis en adjudication.

M. Lahbe demande le nettoyage des fossés du quartier du Rossignol au Sartel.

M. Debreux demande le curage du fossé de la rue de l'Industrie entre les estaminets Monnet et Jean Germain.

M. Bonny demande l'empierrement du sentier du Broquelet, au Ballon.

M. Delreux dit que les fossés du hameau du petit Tourni sont en très mauvais état.

Toutes ces questions sont renvoyées à l'examen de la commission des travaux.

M. Briffaut dit que la translation des corps de l'ancien cimetière pourrait amener une épidémie.

M. le maire répond que les plus grandes mesures d'hygiène seront prises.

La séance s'est terminée à minuit 1/4.

LE NORD
CAMBRAI
UN ASSASSINAT
à Villers-en-Cauchies

Un assassinat vient d'être commis à Villers-en-Cauchies, dans les circonstances que voici :

La maison où le crime a été commis est située dans la Grande-Rue, et distante de deux minutes à peine de la gare du Cambrésis.

La victime

La victime se nomme Joachime Maillot, veuve Manéquet ; elle était âgée de 87 ans à la Saint-Nicolas prochain.

Le crime

Hier, vers trois heures de l'après-midi, Mme François Lemaire vit, de sa maison située en face de la maison du crime, rentrer les ouvriers de travailleur des champs : pantalon, chemise et chapeau de paille, entrer, en poussant assez violemment la porte, chez la veuve Manéquet.

Dans cette maison la veuve Manéquet vivait avec sa fille et son gendre, les époux Lebrun-Manéquet.

L'individu vu par Mme Lemaire, étant entré dans la maison, demanda à la veuve Manéquet de l'argent : celle-ci jugeant trop élevé le somme qui lui était demandée refusa ; on se disputa de part et d'autre, il s'ensuivit, au paroxysme de la colère, leva sur la vieille femme une enclume de faucheur qu'il tenait à la main et lui brisa le crâne.

La malheureuse tombe foudroyée ; les spasmes de l'agonie agitaient son corps ; l'assassin la frappa d'un second coup de son arme et lui ouvrit le menton jusqu'à la naissance de la lèvre inférieure ; il la frappe encore à la tempe et lui coupa un bout de l'oreille ; enfin il lui enfonça dans le côté la pointe de son outil.

Son crime accompli, il traîna le cadavre jusqu'à l'escalier de cave et le poussa à bas, puis il s'empara d'une certaine somme d'argent dont il commissait la cachette, sortit en fermant toutes les portes et partit sans se presser, non pas par le lattis dont il avait attaché la chainette mais en escaladant la haie qui sépare le jardin de la veuve Manéquet de celui du voisin Auguste le Belge, afin d'éviter les linceurs de betteraves qui travaillaient de l'autre côté.

Le légère mouvement de la vie ouvrière vers trois heures ; les medecins ont établi que la mort avait eu lieu vers trois heures et demie ; le témoin Caron l'a vu sortir de jardin Auguste vers quatre heures.

L'assassin

Tandis que l'un des jardin champêtres se rendait à Inwy requérir la gendarmerie, l'autre garde se rendait au domicile de celui sur qui les Bordard s'étaient portés les soupçons. Il était couché.

« Lève-toi, lui dit le garde, il te faut venir avec moi. »

L'individu se leva et, sans qu'on lui eût dit où il devait se rendre, il se dirigea directement vers la maison de la veuve Manéquet.

Arrivé là, le garde lui dit : « Nous allons descendre la cave. »

La cave, située sous la chambre du droite, est divisée en deux parties ayant chacune sa porte distincte.

L'individu descendit le premier et ouvrit sans hésitation la porte de la cave où était le cadavre de la victime.

Il ne parut pas autrement ému en le voyant. Quelqu'un lui dit : « Comment se fait-il qu'il ait fallu l'aller chercher pour que tu viennes ? — Il n'est avait personne à la maison, il faisait bien que quelqu'un reste pour la soigner. — Qui diable a bien fait ce coup-là ? — Est-ce que je sais ? »

Pendant ce temps-là, les gendarmes d'Iwy étaient arrivés ; on les mit au courant de ce qui se passait, et des soupçons qui planaient sur l'individu en question.

Ils le prirent poliment de rester dans la maison jusqu'à l'arrivée du Parquet.

Nous avons eu cet individu ; c'est un grand et solide gaillard. Il est gardé à vue.

POUR VOUS DÉSALTÉRER

immédiatement et agréablement, prenez un verre de l'excellent de

BANYULS-TRILLES

avec de l'eau

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 17 juin 1896

Présidence de **M. Martin**, vice-président.
Ministère public : **M. Bonnet**.

TOURCOING

Vol. — Henri Dhavelouhe, 26 ans, dégraisseur à Tourcoing, était employé chez M. Lienard, rue de l'Industrie, quand le contremaître le surprit le 12 juin en train de soustraire des roudelles de cuivre. Poursuivi de chef, Dhavelouhe qui, jusqu'à présent n'avait donné lieu à aucune remarque fâcheuse, est condamné à 2 mois de prison. Le tribunal lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

Fraude de poivre. — Le 17 avril à neuf heures du matin, à Tourcoing, il était remis par la Compagnie du chemin de fer du Nord une déclaration de mise en consommation relative à cent sacs de graines de poivre, pesant 68.500 kilos, venant de Belgique. En procédant à la reconnaissance de la marchandise, on s'aperçut qu'il y avait du poivre en grains dans quelques des sacs.

La douane remit alors la marchandise à la disposition de la Compagnie sans rien laisser paraître de ce qu'elle avait remarqué. En gare de Fives, un expéditeur et un proposé des douanes surveillaient le wagon de la Compagnie contenant la marchandise jusqu'à sa destination, à Tourcoing Lygrelles. Le lundi 20 avril vers midi, un individu se présenta à la Compagnie réclamant la marchandise en sa qualité de destinataire.

Le préposé des douanes, sur l'ordre de son capitaine, appréhenda cet homme, un nommé Joseph Patris, 48 ans, domicilié à Esplechin (Belgique). La marchandise avait été expédiée par Denis Capouillet demeurant à Ath (Belgique).

On trouva 1100 kil. de graine de betteraves et 6300 kil. de poivre en grains, valeur 19750 fr. contenu dans dix sacs.

Joseph Patris est un entrepreneur de fraude bien connu à Tourcoing. Il a déjà condamné en France quatre fois pour contrebande, la dernière condamnation a été prononcée contre lui par défaut par le tribunal correctionnel de Bruxelles, le 19 juin 1894. Il vient *ici faire opposition. Il doit comme amendes à l'Etat Français* environ un million cinq cent mille francs.

En Belgique d'ailleurs Patris a aussi subi deux condamnations pour fraude.

En même temps que lui, Capouillet Denis était aussi poursuivi, mais ne comparaissait pas. Le tribunal a donné défaut contre lui.

Patris et Capouillet ont été condamnés chacun à un an de prison et à une amende de 38.349 fr.

Tribunal Civil de Lille

Tourcoing. — Front à la place formée par la rencontre du boulevard Gambetta et de la ville des Leux, une parcelle de terrain, le tout adjugé pour moins à prix de 48.571 fr. 50 à M. Henne.

Croix. — Hameau du Crichet. Deux maisons à étage sises rue du Boulevard 13 et 15 et 289 mq de terrain. Mise à prix : 30.000 fr. Adjugée 5.500 fr. à M. Jaspar.

— Une maison à étage, à usage de rentier, près le sentier du Mouton et du boulevard de Cambrai, cour et grand jardin avec sortie sur la rue de l'Avenir, contenance 271 m. c.

Mise-à-prix : 3.500 fr.

Programme des Spectacles et Concerts

Parc de Barbieux. — Voici le programme des concerts que la Concordia exécutera jeudi place de la Liberté.

1. En avant, marche, Mesnel — 2. Ouverture du Domino noir, Auber — 3. Fantaisie variée pour Tuba, Christophe (Soliste : M. Joseph Denau) — 4. L'Africaine, fantaisie, Meyerbeer — 5. Salammbo, fantaisie, Reyer — 6. Flots du Danube, grande valse ivanovici.

Concerts publics d'été. — L'Harmonie Tourquenaise et la Muse des Travailleurs, exécuteront le Grande-Place, le jeudi 18 juin 1896, à huit heures et demie du soir, des morceaux suivants :

L'Harmonie Tourquenaise. — 1. Le Radieux, pas redoublé, A. Gotaert — 2. Bonne Fortune, ouverture, Klein.

La Muse des Travailleurs. — 1. Fra Diavolo, ouverture, Auber — 2. Le Pardon de Ploërmel, fantaisie, Meyerbeer — 3. Rêve d'amour, valse, Gillet.

FINANCES

Paris, le 17 juin 1896.

Le détachement du coupon sur le 3 0/0 a été signalé par des ventes importantes.

Le 3 0/0 a reculé à 100.60, mais finit mieux à 100.90.

Le 3 1/2 0/0 s'arrête à 104.02.

Le Dehrs 4 0/0 a des demandes suivies à 71.25.

Recherchées par l'Epargne M. Obligations obligations 1886 se tiennent à 477, en attendant des cours qui les rapprochent du pair.

Le Crédit Foncier est tenu à 677. C'est sous les auspices de cet établissement qu'aura lieu le 29 courant l'émission des Bons de l'Exposition de 1900, qui offrent des avantages bien supérieurs à ceux des Bons de 1889.

C'est demain que le Comptoir National d'Escompte introduira le nouvel Emprunt Roumain 4 0/0 de 90 millions. Il est bon de rappeler au sujet que le Service de la Dette Roumaine « tous jours fonctionnes avec la plus grande regularité et que les coupons remboursés de presque tous sus emprunts.

La Société Générale se maintient à 508.

Le Crédit Lyonnais s'amorce à 780.

L'action Bec Ames s'est négociée à 1170.

Les actions de la New Rio Tinto Copper sont recherchées de 27.50 à 30. Cles actions, appelées à un bel avenir, se classent dans les petits et grands portefeuilles.

Transactions suivies en actions privilégiées Cassel et fils à 29.50 : les ordinaires s'échangent à 28.50.

Un léger mouvement de hausse se dessine hier à Londres sur la Barbeton Estate et Gold Mining. Les Anglais sont gens avisés, car c'est une affaire d'avenir.

Chemins Français sont tenus.

BAINS ROUBAISIENS
rue Pierre-Motte

École de Natation à Eau chaude
D'HIVER ET D'ÉTÉ

Dimanche, lundi, mardi, jeudi, samedi : Hommes.
Mercredi, vendredi : Dames.

Entrée 0 fr. 50, *donnant droit au linge, à la cabine pour se déshabiller, aux salles de vapeur, de sudation et de douches, et au bain de natation.*

Bains de Balnéoires. Bains à domicile
Douches. Lavabos.
Hydrothérapie complète. Bain Turc.
Massage

GUÉRISON EN QUELQUES JOURS
D'APPLICATION
des **Boutons, Dépuration du Sang, Rougeurs, Dartres, Eczémas, Acné, Plaies, Eléphantiasis, Maladies du cuir chevelu**, etc., etc., par
LA
PATE DÉPURATOR
Remède le plus populaire et plus sérieux pour le traitement des maladies de la peau.
Dépôt géner. : Phie **DUBOIS**, *Roubaix, r. Neuve-Du-Jeu, 27*, gr. la gard. Dep. à Tourcoing : Phie **DECRIEUL**, *r. St-Jacques*
Prix : 1,50
PATE DÉPURATOR

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 17 Juin

Cote officielle de 5 heures 1/2

Poignées de Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 (Cotonnade) Cours précédent	TYPE 1 (Cotonnade) Cours du jour	TYPE 2 (Laine) Cours précédent	TYPE 2 (Laine) Cours du jour	Fil de 16 Tyne à la Bobine Cours précédent	Fil de 16 Tyne à la Bobine Cours du jour
Janvier	4 35	4 35	...	...	...	...
Février	4 35	4 35	...	...	...	...
Mars	4 40	4 35	...	...	...	...
Mars nouv.	...	...	...	...	...	...
Avril	4 40	4 35	...	...	...	...
Mai	...	...	...	...	...	...
Juin	4 375	4 375	...	...	...	...
Juillet	4 375	4 375	...	...	...	...
Août	4 375	4 35	...	...	...	...
Septembre	4 375	4 35	...	...	...	...
Octobre	4 375	4 35	...	...	...	...
Novembre	4 375	4 375	...	...	...	...
Décembre	4 375	4 35	...	...	...	...

DETAIL DES VENTES

	Type unique		
Juin	5,000	»	à 4,375
Août	10,000	»	à 4,375
Septembre	15,000	»	à 4,35
Id.	5,000	»	à 4,375
Octobre	60,000	»	à 4,35
Id.	30,000	»	à 4,375
Novembre	5,000	»	à 4,375
Décembre	10,000	»	à 4,325
Id.	35,000	»	à 4,35
Id.	15,000	»	à 4,375
Janvier	15,000	»	à 4,35
Février	10,000	»	à 4,35

Tendance calme

Total : 195,000.

Le Gérant : E. DUBARDIN

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 14

LA MENDIANTE D'AMOUR

par Pierre Decourcelle

PREMIÈRE PARTIE

— Elle habite la province, avec cette vieille demoiselle qui est à côté d'elle, car sa mère est morte, et cette jeune fille est venue au loin pour tenter de refaire sa fortune. C'est confiée à cette parente que l'aime comme sa propre fille ... Allons, venez que je vous présente !

— Si chère amie, voulez-vous me permettre de vous présenter un de mes cousins ?

Et tandis que Bernard s'inclinait respectueusement.

— M. Bernard de Preuil... Mlle de Lesnilis.

Puis se tournant vers la jeune fille, que la timidité faisait quelque peu rougissante :

— Un cavalier pour vous, si vous le voulez bien, ma chère enfant... M. Bernard de Preuil... Mlle Claudine de Croix-Mesnil.

Le mondain murmura les quelques paroles de convenance dictées par le code ordinaire des salons et sollicita de la jeune fille la faveur du prochain quadrille.

— Volontiers, monsieur, répondit Claudine, et tenez-vous n'attendez pas longtemps, car le voici !

L'orchestre en effet préludait.

Elle posa en souriant sa main fine sur le bras que lui tendait Bernard, et vint avec lui prendre place au milieu des danseurs, tandis que Mme de Terreneire se mettait à causer avec Mlle de Lesnilis.

Orphelin de très bonne heure, Bernard avait été élevé par sa grand-mère, la comtesse de Preuil avec une tendresse excessive, pleine de câlineries.

Mais l'éducation en peu molle, qu'avait value au jeune homme cette sollicitude constante, pendant son siècle, lui avait donné, avec un certain nombre d'inconvénients, quelques avantages précieux, entre autres celui d'une politesse exquise et d'une aisance, des manières et de tout qui devient de plus en plus rare, en nos jours d'anglomanie à outrance.

Il avait demeuré longtemps avec un vieillard, s'intéressant aux récits que ceux-ci aiment tant à faire à avoir auprès d'une femme d'un certain âge des attentions et des empressements qu'elles ne sont plus guère accoutumées à rencontrer parmi la jeunesse d'aujourd'hui.

Aussi, quand après le quadrille, il ramena Claudine à Mlle de Lesnilis, ce fut réellement sans mauvaise humeur qu'il accepta de s'asseoir auprès de celle-ci, comme elle l'y invitait.

Appartenant à la plus haute aristocratie par sa naissance et par son éducation, et, depuis son père, *ralliée à Louis-Philippe*, la haute bourgeoisie, mêlée un peu plus tard à la société de l'Empire, Mlle de Lesnilis avait été liée avec des gens de tous les partis.

Préoccupée presque exclusivement par les plaisirs mondains et les fêtes dont elle aimait à recueillir le souvenir, elle s'exprimait dans les salons d'alors, elle en regrettait volontiers la décadence, se plaignant amèrement de les voir devenir des « halls » où l'on parlait peut-être, mais où l'on ne causait plus, et où la familiarité, *le mauvais ton, le laisser aller choquant des manières et du langage*, avaient remplacé la courtoisie, l'urbanité et la délicatesse spirituelle de jadis.

Aussi fut-elle agréablement surprise de retrouver chez de Preuil des traditions malheureusement désapprises, et des égards dont la perte lui était si sensible.

Elle avait de tout connu autrefois les parents du jeune homme, et se souvenait très bien de l'aïeul de Bernard, un grand vieillard à la figure austère et grave, qui avait joué un rôle important, avant et pendant la Terreur, au comité de Terreur Blanche, comme président d'une des cours prévotales établies dans les départements du Midi.

Bernard de son côté avait en vérité trouvé un charme extrême dans la conversation de la vieille demoiselle.

Aussi quand celle-ci pensa à se retirer avec Claudine et lui offrit son bras pour les conduire à leur voiture il demanda la permission de venir quelquefois, pendant leur séjour à Cannes,